

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	68 (1960)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Secrets du Vieux-Cully : les maisons seigneuriales de Cour et la chapelle de l'hôpital
<b>Autor:</b>	Naef, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-52036">https://doi.org/10.5169/seals-52036</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Secrets du Vieux-Cully

*Les maisons seigneuriales de Cour et la chapelle de l'hôpital*

Un bourg sans prétention que le fracas des trains routiers et ferroviaires ne vient pas troubler, un cap où bruissent, par gros temps, vagues et peupliers, un port où mouillent les bateaux de plaisance parmi les cygnes, Cully offre sa promenade au souvenir du major Davel, héros de l'indépendance vaudoise, et ses restaurants aux gourmets.

Les flâneurs n'en demandent pas plus et, guettant l'heure choisie par le soleil pour son bain vespéral, s'abandonnent au rêve, tandis que les ruelles, peuplées d'ombres et gardant leurs secrets, se taisent, comme il sied à leur dignité passée. Cependant, elles ne se refusent pas aux confidences, pour peu qu'elles y soient sollicitées. Encore convient-il d'être introduit ; on l'apprend à ses dépens ainsi qu'en fait foi ce qui va suivre.

Car l'histoire commence avec les ruelles et plonge aujourd'hui dans le lac. Tout en nous gardant du débat palafittique, vieux de cent années et qui, de loin en loin, se ranime non sans donner au public un frisson passager, constatons que Cully compte au nombre des quelque cinquante stations lémaniques explorées et qu'elle a pour voisines celles de Villeneuve, de Vevey, de Pierre de Cour sous Lausanne, du Flon et de la Venoge, pour ne pas dépasser Saint-Sulpice sur la rive vaudoise, Thonon, Coudrée, Excenevex sur la rive savoyarde. Laissons dormir par trois et quatre mètres de fond les demeures de ces premiers ancêtres, franchissons d'un bond quelques millénaires et nous voici les pieds au sec, même assez loin du rivage que longe déjà une voie romaine ; et c'est côté montagne (chemin de Grandvaux) et à l'ouest de la ville (pour éviter les coups de la vaudaire) que des monnaies, remontant à Trajan, qui régna de 98 à 117, et ses successeurs jusqu'à Septime Sévère (193-211), permettent de dater les premières

villas<sup>1</sup>. Les colons apportent le luxe aux pêcheurs et y installent leurs dieux. Une petite bacchante de bronze retrouvée en 1832 dans un parchet<sup>2</sup>, prouverait que la vigne et ses produits commençaient une illustre carrière.

Un nouveau bond, moins grand que le premier, nous fait sauter les invasions multiples des Allémanes, des Burgondes, des Sarrasins (vers 940), qui détruisirent les domaines champêtres et les monuments d'une civilisation raffinée. Les rois de Bourgogne, issus de la reine Berthe, chassèrent à leur tour ces barbares. Un autre genre de civilisation commence. Mais l'on tremble encore : les villages surgissent, les maisons se serrent l'une près de l'autre. Les portes se ferment aux bouts de la chaussée ; le moyen âge fait ses débuts. Il a duré jusqu'à nous dans sa structure architectonique et nous assistons à son terme depuis moins de vingt ans. Notre localité apparaît avant l'an 1000, puisque le 4 septembre 967 le roi Conrad confirme aux chanoines de Besançon leurs propriétés vaudoises, et Cully en particulier.

C'est dire que l'église franc-comtoise est depuis longtemps la plus riche et la plus puissante des deux Bourgognes et que l'évêque de Lausanne doit obéissance à l'archevêque métropolitain de Besançon. Voici pourtant que Mgr de Lausanne, et ce n'était rien moins que saint Amédée, s'oppose aux empiétements des chanoines d'outre-Jura. Il fallut que le Saint-Siège s'en mêlât et confia l'arbitrage à l'évêque de Bâle. Saint Amédée interdira donc à son mayor de Lutry toutes représailles sur les terres de Cully, propriété capitulaire de Besançon, mais les Cullierans verseront chaque année une indemnité à Mgr de Lausanne pour ses forêts où ils vont trop souvent se servir<sup>3</sup>. Nous sommes en 1154 : la tour de Marsens, qui veille sur le Dézaley, n'est pas encore bâtie. Un siècle plus tard, grand moment : le chapitre bizontin, trop éloigné pour administrer ses biens, les vend en totalité (Riez, Bremblens compris) à l'évêque de Lausanne, Jean de Cossonay.

<sup>1</sup> Sur ce qui précède, voir *Dic. géogr. de la Suisse (DGS)*, t. III (1905), art. « Léman », p. 736. — A. DE CROUSAZ, art. « Cully », dans MARTIGNIER et A. DE CROUSAZ, *Dict. hist. géogr. et statist. du Cant. de Vaud*, 1867, p. 293. — BENJAMIN DUMUR (art. « Cully » dans EUGÈNE MOTTAZ, *D.H.V.*, 1914, t. I, p. 586) donne un résumé très précis des trouvailles relatives à l'époque romaine.

<sup>2</sup> « Près de Cully », dit A. de Crousaz, sans spécifier davantage. On ne sait hélas, quel fut le sort de la figurine exhumée.

<sup>3</sup> Cf. A. DE CROUSAZ, DUMUR, *loc. cit.* — Dom M.-ANSELME DIMIER, *Amédée de Lausanne* (éd. Fontenelle, Abbaye S. Wandrille, 1949), p. 87.

Cette fois Cully fait partie du diocèse vaudois et n'en sortira plus ; la date du 10 septembre 1245 mérite souvenance.

Le village est encore si petit qu'il n'a qu'une chapelle, dédiée à saint Etienne. L'église paroissiale est à Villette ; la chapelle, toutefois, s'agrandit et se dote d'autels entretenus par quelques desservants<sup>1</sup>. La paroisse de Villette traversa les temps, même après la Réforme que vint prêcher Viret et qu'imposèrent, non sans résistance ni douleur, les conquérants bernois<sup>2</sup>. Le pasteur remplaça le curé, et le diacre de Cully succéda au chapelain jusqu'en 1766, où le village passa au rang de paroisse, dont Epesses et Riez firent désormais partie<sup>3</sup>. La chapelle devint l'église reconstruite en 1866, dont l'architecte eut le tact de respecter le clocher, et, tout auprès, subsiste l'antique chapellenie<sup>4</sup>.

Quant à la juridiction, elle continua de siéger à Lutry jusqu'en 1567, où LL. EE., à la requête de plusieurs, firent nommer un lieutenant du mayor spécialement attribué à Cully, la haute justice se rendant à Lausanne jusqu'à la fin de l'ancien régime. D'ailleurs, de siècle en siècle, le bourg charmant semble demander grâce. Une colonne de porphyre supporte depuis 1643, sur sa fontaine, la statue même de la Justice, maintenant privée de ses

<sup>1</sup> Le terme de chapelle qui les désigne parfois prête à confusion : il s'agit généralement d'autels consacrés à l'intérieur du sanctuaire principal. Cf. DUMUR, p. 587.

<sup>2</sup> Sur l'ordre du bailli, le Conseil de Lutry dut, en novembre 1536, « abattre les autels et brûler les images ». Pour soustraire au sacrilège le « Corpus Domini » (l'hostie consacrée), on le transporta dans le caveau de la commune (la « crotte », soit grotte), en maintenant la lampe allumée « comme s'il était dans l'église » (cf. F.-RAOUL CAMPICHE, *La fin du culte catholique à Lutry (1535-1537)*, dans R.H.V., 1916, p. 284-285). Le scandale fut moindre à Cully, où le sanctuaire n'étant que chapelle, l'hostie ne se trouvait pas exposée en permanence. La paroisse de Villette déléguait à la Dispute de Lausanne (octobre 1536) deux des principaux communiers de Cully, Aymon Sordet et Jacques Clavel, enclins à la Réforme. (Cf. ABR. RUCHAT, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, éd. 1728, t. VI, p. 329, 333.)

<sup>3</sup> Il va sans dire que cette réorganisation ne se fit pas du jour au lendemain. Au début de 1537, Nägeli lui-même accompagnait à Cully Viret et deux ministres, dont l'un était Fortuné Andry (Andronicus), l'un des meilleurs collaborateurs de Farel (RUCHAT, t. VI, p. 344 ; t. IV, p. 8-13 ; H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, t. I (1927), p. 565-567 ; Guill. Farel, 1930, p. 730 ; L. JUNOD, *Mém. de Pierrefleur*, 1933, p. 275 et réf. Bien que demeuré peu de temps, Andry qui eut Jean Morand pour successeur (VUILLEUMIER, p. 284) est donc omis à tort, dans la liste publiée du clergé (dans D.H.V., DUMUR, p. 591) et doit même trouver place à sa tête.

<sup>4</sup> « Au nord de l'église se trouve l'ancienne cure », dit clairement B. DUMUR (p. 592). Elle est aujourd'hui la propriété de M. Torti-Girardet et porte le numéro 89 de la place du Temple. Et tout auprès, continue l'auteur, « la muraille d'une chambre présente encore des armoiries peintes à la fresque, coupée d'argent et de gueules, avec un cep de vigne portant quatre grappes de raisin ».

couleurs vives qu'exaltait naguère l'éclat du marbre rose<sup>1</sup>. Que la grâce est donc facile quand, sortant de la pénombre où s'enfonce la rue Saint-Antoine, surgit une façade parée du coloris qui manque à la fontaine et offre au passant le sourire par d'exquises fenêtres. C'est justice encore de porter le regard « non loin de l'église », sur la stèle d'une maison voisine, qui fut celle du major (Jean-Abram-) Daniel Davel, le patriote mystique incompris de sa famille et de ses concitoyens, comme le fut Jeanne d'Arc<sup>2</sup>. De son cœur à celui des pierres, il n'est qu'à suivre le chemin. Et il était monté bien plus haut.

Le quartier de Cour, oublieux de sa noblesse d'autan, sommeille maintenant au chevet du coteau. Il est pourtant le père du bourg médiéval qui s'endort avec lui. A vrai dire, de ses origines on ne sait pas grand chose ; du moins le groupe architectonique, cernant d'un demi-cercle le château massif, s'offre à résoudre l'énigme<sup>3</sup>. A l'angle sud-est du donjon carré, une console, que la Réforme priva de la statue sainte qui lui fut destinée, conserve à la fois son dais gothique de dentelle ajourée et sa base portée par une aigle éployée, emblème connu des donzels de Cully<sup>4</sup>. C'en

<sup>1</sup> Frappé sans doute par la disparité des matériaux, B. DUMUR (p. 592) suppose que la colonne est « probablement antique ». Encore qu'il eût fallu la retailler pour la garnir des cannelures et des angelots Renaissance qu'elle comporte, elle serait donc le rare vestige d'une villa romaine des environs. Nous pensons plutôt que le porphyre fut commandé pour mettre en valeur le riche coloris de la statue, disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, quand fut réparée la fontaine en 1718, assez maladroitement. La statue actuelle, due au sculpteur Reymond Aguet, est la copie, en pierre dure, de l'œuvre originale qui, rongée par les intempéries, faute d'avoir été périodiquement repeinte, n'a pu être conservée.

<sup>2</sup> Cf. A. DE CROUSAZ, p. 295. — Les archives communales de Cully conservent en copie la supplique adressée par les « quatre paroisses » à Leurs Excellences et « Princes » de Berne où elles exprimaient « l'horreur » qu'inspiraient aux communiers le soulèvement de Daniel Davel et la prière d'obtenir une lettre d'amnistie qui leur fut du reste accordée. Remercions ici M. Charles Marguerat, secrétaire communal et conservateur du Vieux-Lavaux, ainsi que tous ceux qui favorisèrent nos investigations, en particulier M. le syndic Duboux, M. le député François Cuénod, ancien syndic, M. Philippe Blondel et M. le notaire Pierre Ballif, conseiller municipal.

<sup>3</sup> Il porte le numéro 88 de la rue du Temple et ne se déploie qu'au seuil des communs ouvrant sur la cour proprement dite. Une étude archéologique et cadastrale établirait sans grand peine la délimitation successive du noyau qui se développe vers l'est. Au numéro 114 de la rue du Vieux-Bourg aboutissant à la rue de la Justice, se trouve un gros bâtiment délabré dont l'entrée en plein cintre, taillée dans la molasse, montre encore la date de 15... coupée par une armoirie totalement effacée.

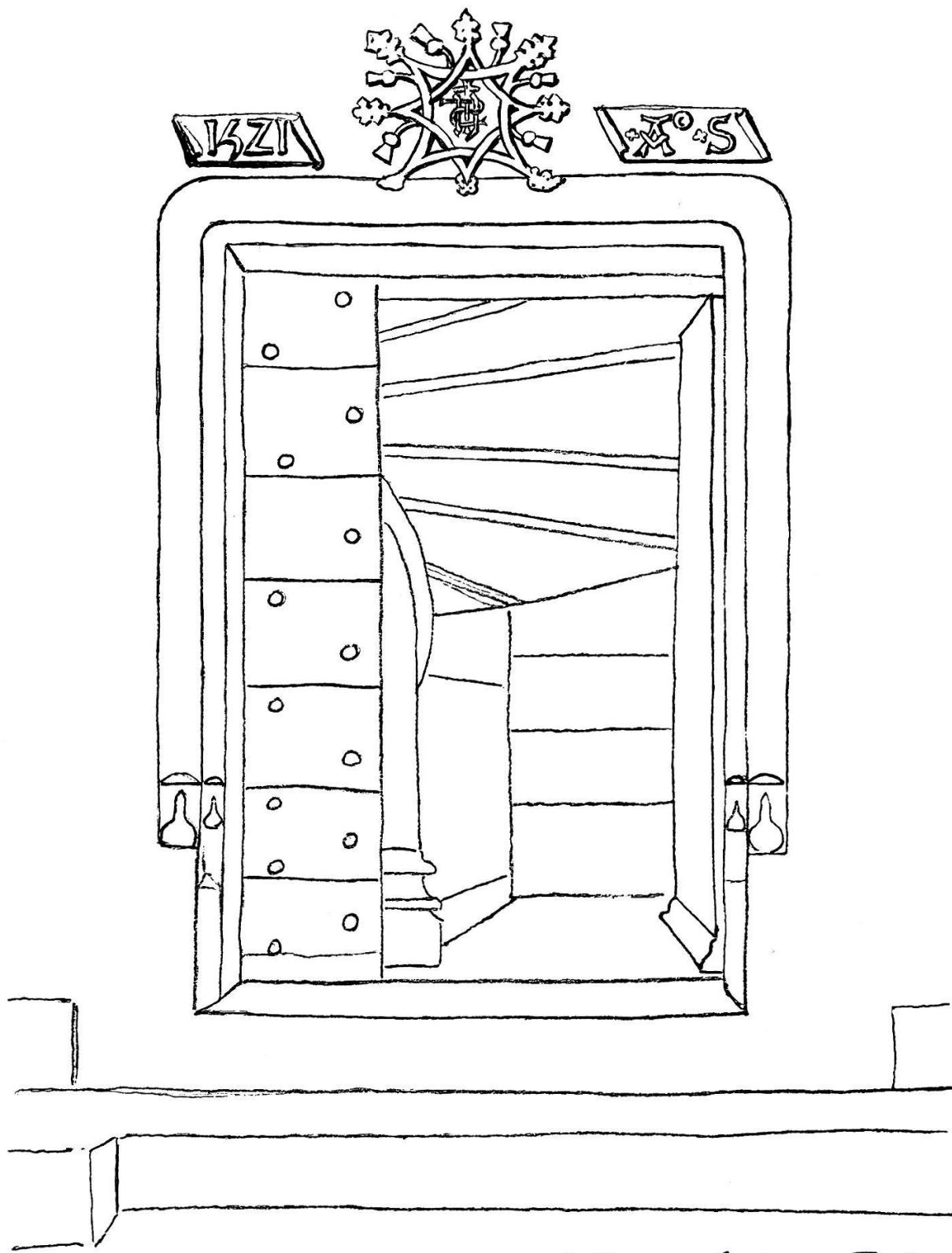
<sup>4</sup> Cf. D. L. GALBREATH, *Armorial vaudois*, pl. XX et p. 169. La famille, qui compta quatre chanoines (cf. M. REYMOND, *Les dignitaires de N.-D. de Lausanne, M.D.R.*, 2<sup>e</sup> s., t. VIII, p. 309-310), s'éteignit à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; une branche cadette, croit-on, paraîtrait dès 1300 sous le nom de Muriset, et portait aussi, avec d'autres émaux, l'aigle éployée que l'on retrouve chez les Chalon, alliés aux Muriset et dont Noble Balthazar Chalon dota un autel dans la chapelle de Cully en 1493.



*Eglise de Lutry*



*Chapelle de Cully*



Cully, maison Sordet 29.VII.45

*Porte de la maison Sordet, à Cully*

Dessin A. Sordet

est assez, il nous semble, pour prétendre que nous sommes au berceau de la famille qui, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, prospéra et fit prospérer le voisinage.

En 1521 cependant (la date est sur le linteau de l'entrée que décorent des cartouches raffinés<sup>1</sup>) s'adjoignirent au château des éléments nouveaux, édifiés par un riche bourgeois de Cully, Aymon Sordet, dont la race s'y retrouve dès 1272<sup>2</sup>. Qui avait-il épousé ? On regrette d'autant plus de l'ignorer que ce mariage expliquerait peut-être l'ornementation trop peu connue de l'escalier en limaçon de la tourelle<sup>3</sup>. Non moins de onze culs-de-lampe le décorent en effet aux angles morts, chefs-d'œuvre où l'imagination et le symbole se sont donné rendez-vous. La vigne, la chênaie y ont la place principale, et deux mascarons très réalistes semblent évoquer l'image du couple propriétaire.

Quel était donc l'artiste et d'où provenait-il ? Frappé par les grappes serrées et rondes du raisin, si différentes de la forme allongée du cru, mais toutes semblables à celle du bourgogne rouge (voir en particulier les scènes du joueur de biniou et du diablotin), l'on songe aussitôt à un sculpteur au-delà du Jura. Et l'on ne se trompera guère, car l'église abbatiale de Saint-Philibert de Tournus, par exemple, à l'un de ses chapiteaux, représente la tête monstrueuse d'un dévoreur de feuillage alternant avec un visage glabre, fort apparentés aux mascarons bien plus récents de Cour<sup>4</sup>. Quant à celui qui y tailla ses pierres de main de maître,

---

(voir GALBREATH, p. 502 et 109 ; A. DE CROUSAZ, p. 296 ; DUMUR, p. 590). Faute de preuves, il paraît plausible d'attribuer au dernier donzel de Cully la console d'angle signalée ci-dessus.

<sup>1</sup> Nous devons à M. Albert Sordet, ingénieur à Genève, le relevé, fait par lui le 29 juillet 1945, des cartouches sculptés de la porte d'entrée ; l'un portant le millésime 1521, l'autre les initiales A° S (Aymo Sordet) flanquant un double tétraèdre fleuronné, pourvu au centre du chrisme monogrammé. L'édifice, propriété de M. Blondel, est en bonnes mains.

<sup>2</sup> Cf. GALBREATH, p. 640 ; DUMUR, p. 592. — Un acte reçu le 6 mai 1513 par « Aimon Sordet le jeune », enregistrait la vente au profit de l'hôpital d'un immeuble « jouxte la maison et la chapelle dud. hospital d'occident » (Arch. comm. de Cully, *Inventaire des droits... de la Ville de Cully*, dressé en 1719, collationné en 1867, p. 12).

<sup>3</sup> Egalement flanqué d'une tourelle, un autre immeuble, à l'est (rue du Vieux-Bourg n° 108) s'incorporait à l'origine au bâtiment principal ; preuve en soit dans l'appartement, la sculpture excellente d'une main brandissant un marteau, celle du sculpteur lui-même que nous allons retrouver.

<sup>4</sup> Cette sculpture, d'un style roman tardif, coiffe une colonne du transept collatéral sud, et a été publiée par Dom ANGELICO SURCHAMP, dans *Bourgogne romane* (3<sup>e</sup> éd. Zodiaque, 1958, pet. 4<sup>o</sup>), fig. 15 et p. 32. — Le thème du dévoreur de feuilles est d'ailleurs fréquent et prend l'aspect d'un ours sur un chapiteau de la basilique de Saulieu (*ibid.*, fig. 21 et pp. 128, 147).

peut-être se révélera-t-il un jour ; petit problème qui en amène un autre, de plus longue portée. Le sculpteur a-t-il composé l'ouvrage à Cully ou l'a-t-il importé ? Nous inclinons pour le deuxième terme de l'alternative. Invité par le propriétaire, il aurait pris ses mesures afin de travailler à loisir en son atelier. Mais où était-il ? Au bout du lac peut-être, car la fortune des Sordet résultait à la fois du commerce des vins et des bois de charpente qu'un sien parent, le marinier (*nauta*) Jaques Sordet débardait à Genève ; son fils, qualifié d'« honestus vir », y acquit même une position sociale assez en vue pour obtenir, le 1<sup>er</sup> février 1518, la bourgeoisie<sup>1</sup>.

D'autre part, le fret par barque à voile ne coûtait pas cher, et le port, ouvert à la Bresse comme à la Savoie, ne manquait pas non plus de chantiers où l'art fleurissait sans frontière. L'hypothèse est donc plausible et, en toute certitude un fait demeure : entre les deux Bourgognes, directement ou non, les relations étaient constantes jusqu'au jour où la conquête bernoise et le changement de religion y mirent brutalement un terme.

Aymon Sordet, bon chrétien, avait placé sa demeure sous la protection du Seigneur, et l'un des plus beaux motifs de la tourelle comporte le monogramme IHS, défendu par deux lions<sup>2</sup>. Converti sincère à la Réforme, Aymon eut un fils, François, qui au milieu du siècle épousera Louise de Glane, codame de Ropraz, dont la seigneurie passa à leurs descendants jusqu'à Esther Sordet, dernière de la branche qui, par son mariage avec Jacques-Etienne Clavel en 1625, la transmit à cette famille alliée<sup>3</sup>. Une sculpture

<sup>1</sup> A. COVELLE, *Le livre des Bourgeois* (de Genève), p. 187. — Le « marrin », mot du terroir qui désigne le bois de charpente, était alors ainsi que la chênaie de Gourze, d'un gros profit ; leur exploitation était l'objet constant de l'administration communale de Cully. Preuve en soit ce passage, cueilli au hasard dans le « Mémorial communier » (Arch. comm. Cully, Registre I B 7, f. 9 v<sup>o</sup>) : « Le dernier d'août 1576 : Hont estées octroyés à Sr Claude Gidey... trente six pièces de marrin hors Gourze, et en Gourze... quatre grosses et huict petites que sont xi ffl. — Le dict Gidey a demandé deux chesnes sises en Gourze... »

<sup>2</sup> Faut-il rappeler que le chrisme grec est l'abréviation du nom de « Ièsous » mais que toute la chrétienté interprétrait alors en « Iesus Hominum Salvator » ?

<sup>3</sup> Dans le temple de Ropraz figurent, accolées aux armes des conjoints, celles de « Noble François Sordet, de Cully — Noble Loyse de Glannaz, Codame de Ropraz et Brenles. 1556 ». Puis de leur fils « Noble Claude Sordet, Coseigneur de Ropraz, Brenles et Orsod — Noble Esther Tillier de Berne sa femme. 1580 ». Enfin « Noble Jacques-Etienne Clavel, Seigneur de Ropraz, Coseigneur de Brenles — Noble Esther Sordet, Codame de Ropraz ». (Communication de M. Albert Sordet, auteur d'un article sur sa famille paru dans le *Dict. hist. et biogr. de la Suisse* (D.H.B.S.), t. VI, 1932, p. 278). — La seigneurie d'Orsod, signalée ci-dessus n'est

héraudique du XVII<sup>e</sup> siècle encastrée dans la tour est aveugle aujourd’hui, c'est-à-dire que les armoiries en sont effacées. Elle paraît être le dernier vestige sur les lieux des Sordet seigneurs de Ropraz<sup>1</sup>.

Alors que tant de signes d'élégance ont disparu, Cour a été privilégié. M. Philippe Blondel, propriétaire de la maison seigneuriale, en a mis l'escalier sous la protection de l'Etat<sup>2</sup>. Ce n'était en somme qu'un prêté rendu, au meilleur sens du terme car, après avoir eu le bourg sous sa protection, la maison forte eut longtemps la mission de veiller sur la sécurité générale. Le 26 août 1577, en effet, la commune donnait en « abergement » à Noble François Sordet le « dessus de la grand porte de la ville, existant jusque l'eau de la Gerenaz du costé du village de Grandvaux », à la condition de « rembocher et maintenir couvert ladite grand porte dès l'arcade » et de n'y faire « aucun bâtiment » ni jeter en bas « aucune immondice »<sup>3</sup>.

Quittant le quartier qui, avec le groupe de la chapelle, constituait le noyau de la bourgade<sup>4</sup>, nous rejoindrons ici la fontaine

---

autre que le domaine d'Orsoud (commune de Corcelles-le-Jorat) demeuré en coseigneurie jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle avec les nobles de Glane (en romand Glan-na ; voir MOTTAZ, *D.H.V.*, t. I, p. 339, art. « Chalet d'Orsoud » par Ch. PASCHE). Sur les dynasties de Glane, Sordet, Clavel et, sur la chapelle de Ropraz, voir l'excellent article « Ropraz » du même auteur (*ibid.*, t. I, p. 554-558). — Les Clavel, héritiers de nombreux fiefs, acquièrent, entre autres, celui de Marsens en 1572, tout proche de Cully (cf. *D.H.B.S.*, t. II, p. 527).

<sup>1</sup> Pourrait-elle être attribuée à Abraham Sordet, lieutenant et banneret de Cully en 1603 ? (*D.H.B.S.*, t. VI, p. 278). — C'est à cette pierre que semble faire allusion l'éminent héraudiste GALBREATH (p. 649) qui lui donne la date de 1621 (que nous n'avons pas retrouvée). Mais contrairement à ses dires, nous ne sommes pas certain que l'écu ait été martelé ; il semble plutôt que la composition ait été peinte ce qui expliquerait les traces où aurait figuré le serpent d'argent tortillé en pal sur champ d'azur, qui est de Sordet.

<sup>2</sup> Elle a été « classée » en 1946. Voir le rapport de M. LOUIS BOSSET, archéologue cantonal (« motifs sculptés en amortissement d'angles ») dans *R.H.V.*, 1946, p. 22 et 1948, p. 19. La restauration fut confiée à l'architecte Aloys Chappuis, de Vevey.

<sup>3</sup> « Moyennant une cense annuelle et perpétuelle » d'un sol lausannois avec « directe seigneurie », le « noble abergataire et les siens » étaient prévenus que, si d'aventure, ils étaient « molestés à ce propos de la part de LL. EE., les 37 deniers qu'ils ont donnés d'entrage seroient de nulle valeur » (Arch. comm. Cully, *Inventaire de 1719*, folio, couv. parch., p. 127). — L'emplacement de la porte, qui n'est plus indiqué sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous paraît être à l'issue de l'actuelle rue de Bourg, en direction de Grandvaux, et de la Gérine, petit cours d'eau capté aujourd'hui et qui alimentait les douves du château.

<sup>4</sup> Au nombre des maisons oubliées ou transformées, mentionnons « l'ancienne Maison des prêtres de Romont, aujourd'hui maison von Arx », ornée d'« armoiries peintes, dans une pièce portant la date de 1594 ; une autre chambre est aussi intéressante par quelques motifs d'ornementation ». Fresque et motifs ont disparu depuis que DUMUR (p. 592) traçait ces lignes. Serait-ce l'immeuble devenu, sous les baillis

de la Justice, d'où la ruelle descend lentement. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elle était fastueuse. De larges rampes d'escaliers à découvert en témoignent encore ; une demeure Renaissance du XVII<sup>e</sup> siècle, rongée par les ans, vient de trouver un amateur de goût<sup>1</sup> et, côtoyant l'arcade où l'Association du Vieux-Lavaux amasse ses trésors, un linteau nous ramène (rue Davel n° 125-126) chez Noble Aymon Sordet qui y fit graver cette inscription : *1520 A IESUS MARIA S.*, où l'on reconnaît, encadrant la pieuse invocation, les initiales A S du propriétaire dont l'espoir était de loger sa descendance. Plus bas, sur le linteau d'une autre entrée, admirons en passant le gracieux mascaron d'une femme en béguin<sup>2</sup>, car jusqu'à la rive abandonnée jadis aux mariniers et aux pêcheurs, et que fermait une porte urbaine<sup>3</sup>, les fenêtres se parent d'accolades afin de rappeler que la fortune jadis semait partout ses faveurs.

La meilleure des surprises nous guette pourtant à la croisée des rues Davel et de l'Hôtel-de-Ville, dans l'épicerie du coin, la plus moderne et la plus appétissante qui soit, et que surmonte une tourelle rebâtie comme était l'ancienne. Mais rien ne laisse deviner que l'hôte de céans occupe, à l'arrière, un cabinet digne d'un ministre d'Etat et dont il serait coupable de franchir le seuil sans admirer l'encadrement sculpté de l'entrée.

---

de Berne, la maison de la Dîme ? Cette Maison du clergé de Romont témoigne du domaine viticole que le chapitre collégial entretenait à Lavaux. Il avait en effet « deux poses à Villette, achetées des chapelains de Lausanne ; à Cully en Blanchet, Courzibos ; à La Tour, etc. ; il possédait une maison, une grange à Cully » (Le P. APOLLINAIRE DELLION, *Dict. hist. et stat. des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. X (1899), p. 404).

<sup>1</sup> En la personne de M. Pierre Margot, architecte, à qui nous devons maints services. — L'immeuble, sis rue de la Justice n° 119, porte la date de 1684, artistement fleuronnée sur la porte d'entrée. Il appartint aux donzels Muriset qui furent, entre autres lieux, seigneurs de la Paleyre (paroisse de Saint-Saphorin) — Rolet Murizet était recteur de l'hôpital en 1397 (Arch. comm. Cully, *Reg. des droits*, p. 115) — et dont plusieurs furent châtelains de Villette, tel Jean-François, vivant en 1669 (CROUSAZ, p. 296 ; GALBREATH, p. 502). — Un peu plus haut, dans la même rue, se lit la date de 1583.

<sup>2</sup> Mascaron de la rue Davel n° 46, où Benjamin Dumur crut discerner une « jolie tête de religieuse ».

<sup>3</sup> Elle est mentionnée le 14 mars 1419 où le Conseil octroyait à un de ses bourgeois la construction d'une muraille et d'une galerie « près la porte du lac » (Arch. comm. Cully, *Registre des droits*, p. 115). L'emplacement des portes n'est déjà plus indiqué sur les plans cadastraux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la porte du Lac se situe sans difficulté dans l'étranglement de la rue, à quelque vingt pas de la place Davel, riveraine.

Il s'agit de la chapelle de l'ancien hôpital fondé par Révérend seigneur messire Guillerme de Cully, chanoine de Lausanne, qui mourut en 1349<sup>1</sup>. La chapelle est naturellement postérieure à l'hôpital lui-même. Désaffectée sous la Réforme, elle fut si bien oubliée que le vocable s'en est perdu. De partir à sa recherche peut être profitable ; tentons l'aventure. Une date précise nous est assurée ; lors de la visite pastorale ordonnée en 1453 par l'évêque de Lausanne, l'oratoire est dûment cité, mais sans appellation spéciale<sup>2</sup>. Or en 1488, une « chapelle » inconnue apparaît sous le vocable de Saint-Cergue. Ce pouvait être un autel de plus dans le sanctuaire de Saint-Etienne qui en comptait déjà cinq ; ce pouvait être aussi, mieux encore, le nom même de l'édifice hospitalier<sup>3</sup>. L'inconvénient est que saint Cergue est inconnu des hagiographes, sous cette notation du moins. Le village vaudois qui porte son nom va nous renseigner ; au moyen âge il se nommait S. Surgius, c'est-à-dire saint Serge, martyr de Syrie, dont un ange vint panser les blessures<sup>4</sup>. Pouvait-on choisir meilleur patron pour la chapelle d'un hôpital ?

Toujours est-il que, vers 1865, on la tenait pour disparue et que l'archiviste de Crousaz signalait en revanche un bâtiment appelé « l'auditoire de justice », dénomination confirmée, selon lui, par des « restes de peintures » murales. Quarante ans après (en 1910 exactement), l'archéologue Victor-H. Bourgeois, qui eut le rare mérite d'attirer l'attention sur les œuvres d'art ancien trop ignorées du public, ne parle pas de cet auditoire, mais il a vu — de ses yeux vu — « l'ancienne chapelle... décorée de peintures

<sup>1</sup> Cf. M. REYMOND, *Les dignitaires de l'Eglise de Laus.*, M.D.R., 2<sup>e</sup> s., t. VIII, p. 309. — La fondation de l'hôpital n'est pas fixée ; « vers 1340 » proposé par Raymond (*D.H.B.S.*, II, 617) paraît prématuré. L'établissement est dit « nouvellement fondé » dans la donation faite en sa faveur le 20 novembre 1348 (Arch. comm. Cully, *Inventaire des droits*, p. 71). Un legs à son profit est cependant daté du 21 janvier 1348 (*ibid.*, p. 59).

<sup>2</sup> Sur la visite pastorale, voir le P. MARTIN SCHMITT, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne* (publ. par l'abbé J. Gremaud), 1855, t. II, page 187 ss. Le registre des visiteurs (*Ecclesiae Dioecesis Laus. in pago Valdensi anno 1453 (Mémorial de Fribourg)*, t. IV (1857), p. 309) indique simplement : « Hospitale Cullici cum capella. »

<sup>3</sup> DUMUR, dont les recherches sont si précieuses, n'indique malheureusement pas la source du renseignement que voici (p. 587) : « En 1488 il y avait aussi une chapelle dédiée à saint Cergue. »

<sup>4</sup> Cf. H. JACCARD, *Essai de toponymie*, M.D.R., 2<sup>e</sup> sér., t. VII, p. 405 (art. « Saint-Cergue »). — Mgr BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'iconogr. chrét.*, 1890, p. 417.

dont les restes sont importants »<sup>1</sup>. Benjamin Dumur, faisant un pas de plus, parlait lui aussi de « l'ancienne chapelle » et se demandait si les « peintures du XVI<sup>e</sup> siècle » très détériorées ne représentaient pas le jugement de Salomon. Pour la première fois, en 1924, l'archiviste Maxime Reymond osait affirmer que cette chapelle était en fait celle de l'ancien hôpital, assertion dès lors incontestée<sup>2</sup>. A part la façade rebâtie à des fins nouvelles, l'immeuble repose encore sur ses caves énormes ; il a même conservé son annexe (n° 10 de la rue Davel), bâtie en 1595, ainsi qu'en témoignent sa porte de plein cintre et les accolades très pures de ses fenêtres.

L'état déplorable de l'antique oratoire explique l'hésitation de ceux qui tentèrent d'en expliquer l'ornement. Un plancher coupait la hauteur de moitié ; un treuil avait été tamponné dans le mur décoré et le local servait d'entrepôt. Fort heureusement, le propriétaire M. François Cuénoud prit l'intelligente initiative de réparer les dégâts et d'appeler à son aide la Commission cantonale des monuments historiques. Le plancher fut supprimé, la restauration confiée aux soins de l'architecte Aloys Chappuis et du peintre Ernest Correvon, nouvelle que put annoncer officiellement, le 14 octobre 1944, M. Louis Bosset, archéologue cantonal, qui signalait les analogies décoratives de l'édifice avec l'église de Lutry et la parenté de son architecture avec les chapelles des hospices de Beaune et de Tonnerre.

Que vient donc faire cette fresque en ce lieu ? On se le demande encore<sup>3</sup>. Sur un trône de sept marches gardé par une double rangée de lionceaux, Salomon dans toute sa gloire, sceptre en main et revêtu du manteau pourpre doublé d'hermine, rend la justice. A droite, sur le carrelage noir et blanc, se tiennent les deux mères, dont l'une s'avance au pied du trône tandis que l'autre, dans son tablier, porte l'enfant du litige, sur lequel un soldat déjà lève l'épée.

Impossible d'attribuer au sujet une époque antérieure à la Réforme, s'il s'agit d'un lieu consacré. Salomon n'appartient pas

<sup>1</sup> A. DE CROUSAZ, p. 294 ; VICTOR-H. BOURGEOIS, *La peinture décoratif dans le Cant. de Vaud, dès l'époque rom. jusqu'au XVIII<sup>e</sup> s.*, 1910, in-folio cart., f° XLVIII.

<sup>2</sup> DUMUR, p. 582 ; D.H.B.S., t. II, p. 617 (art. « Cully », par M. Reymond).

<sup>3</sup> M. AD. DECOLLOGNY a bien voulu en autoriser la photographie extraite de son ouvrage *Trésors des églises vaudoises (Anciennes peintures)*, Lausanne 1958, fig. 73, p. 160-162, due à M. Maurice Vulliemin.

à l'hagiographie catholique et n'eût jamais été représenté au chevet d'un sanctuaire où se dressait le maître-autel. De plus, l'architecture figurée (en fait il n'y a pas de palais, comme on l'a cru, mais un soubassement orné de perspectives décoratives) est d'une époque très facile à fixer, qui va de 1580 à 1600 à peu près. Enfin, les personnages, gens d'armes, femmes et grands seigneurs, sont habillés à la mode des rois Henri III et IV. Il s'agit donc bien, comme Aymon de Crousaz l'avait pressenti, d'une œuvre tardive, qui correspond à l'époque où la chapelle désaffectée servit d'auditoire au tribunal, après l'installation du lieutenant de Cully, en 1567. Il est même très probable que cette salle de justice demeura utilisée jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ainsi tout s'explique et Salomon pouvait y trôner.

Il est beaucoup moins facile de dire à qui attribuer l'ouvrage. On sait combien la peinture a été pauvre aux premiers temps de la Réforme qui la traita de luxe et la bannit des lieux de culte. Une crise sociale dont nous n'avons plus qu'une pâle idée, s'abattit sur les métiers d'art qui avaient l'Eglise pour principale cliente. Les ateliers se fermèrent, le Pays de Vaud n'eut donc plus de décorateurs officiels et les Bernois pas davantage. Dans l'occurrence, à qui pouvait-on s'adresser? Nous nous le demandions quand la chance nous favorisa.

Il se trouve en effet qu'un peintre de talent résidait alors dans la contrée et gagnait sa vie de ses pinceaux. « Meystre Humbert Marichet » ou « Mareschet », originaire de Hon en Normandie, était un huguenot probablement échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, qui avait demandé refuge à LL. EE. de Berne. Etais-ce le hasard qui le conduisit à Payerne ou se souvenait-il que sa famille en était originaire? Son nom n'a guère laissé de trace au pays romand et pourtant se rencontre précisément dans

<sup>1</sup> « Maison appelée l'auditoire à la ville de Cully. » Telle est la désignation donnée sur un plan cadastral de 1710, aux Archives de Cully (« Plans de tout le vignoble... de la Paroisse de Villette, tiré géométriquement pour la renovation des fiefs appartenans à Leurs Excellences de Berne nos Souverains Seigneurs annexé à leur Chateau de Lausanne », accompagné en titre d'une peinture du château Saint-Maire) f° 45-46. — L'immeuble est dit « L'Auditoire à la Ville » en 1736 alors que l'hôpital était situé en rive, à l'extrémité est de l'actuelle rue de l'Indépendance, côté lac, dans les « Plans des bâtiments et autres fonds appartenans à la Noble Bourgeoisie de Cully. Rière Lustry et Villette. 1737 » (Arch. comm. Cully). Les folios 4 et 5 comportent un relevé général de la ville, orné en frise d'une gouache représentant le lac et trois bateaux.

une ordonnance payernoise de 1370, signée du secrétaire A. Mareschet<sup>1</sup> ! La coïncidence est pour le moins significative. Toujours est-il que l'on venait de démolir (en 1572) le dortoir du couvent pour édifier la Nouvelle Abbaye, siège des autorités du bailliage et du tribunal<sup>2</sup>. La grande salle s'ornera d'une « Chaste Suzanne » et d'un « Jugement de Salomon », panneaux dont les auteurs ne sont pas identifiés. En revanche, l'on a pu établir qu'les fresques de la salle des témoins, réservée aujourd'hui à la Justice de paix, ont eu Mareschet pour auteur en 1576<sup>3</sup>. Or, l'an suivant, c'est à Lutry que l'artiste poursuit sa carrière ; il y décore les voûtes de l'église et peint les armoiries de la ville. Et comme il n'était plus d'usage d'orner de vitraux les fenêtres du temple, on remplaça le verre par du papier fort que sa femme elle-même avait appris à tendre et à coller. En décembre 1577, l'ouvrage terminé était payé<sup>4</sup>. Bien que les arabesques des remplages de Lutry soient sans analogie avec la fresque de Cully, il en est autrement des détails dont les deux ouvrages s'accompagnent ; les arceaux de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Lutry, annexe de l'église, sont bordés d'arabesques blanches et noires sur

<sup>1</sup> Elle a été publiée par B. DUMUR, *Les coutumes de Payerne*, M.D.R., 2<sup>e</sup> sér., IV, p. 216-218.

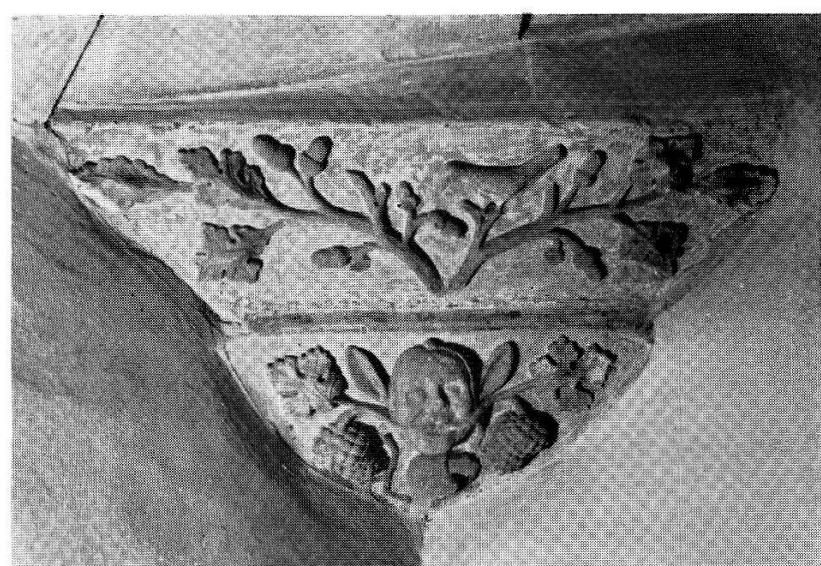
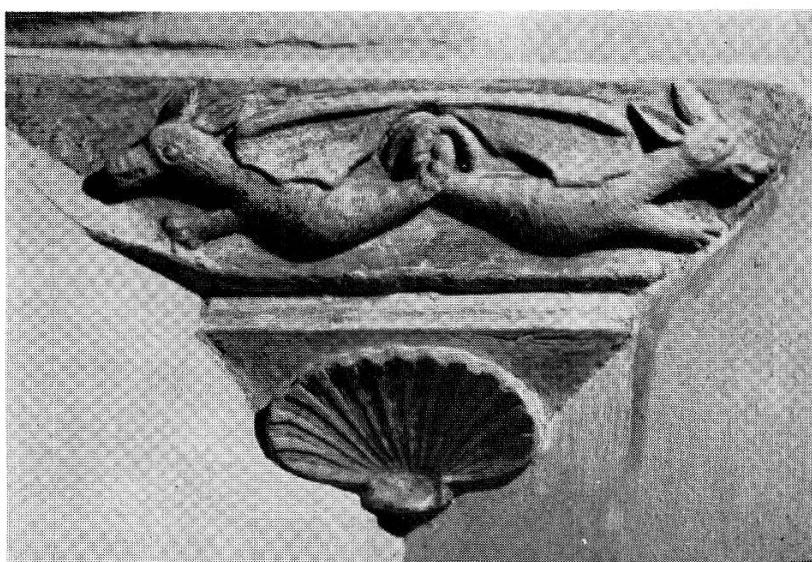
<sup>2</sup> Cf. PIERRE CHESSEX, *Payerne* (coll. « Trésors de mon pays » n° 16, éd. du Griffon, 1946), p.8. — Par arrêt du 31 juillet 1537, LL. EE. de Berne avaient en effet donné à leurs sujets de Payerne les bâtiments conventuels et les « dormitoires » (cf. Bibl. cant. vaud., F 1060, p. 199, « Monumenta », copies d'Abt. Ruchat).

<sup>3</sup> Il n'est pas inutile de reproduire le texte signalé dans le *Journal de Payerne* du 22 septembre 1931 (n° 76) par feu Albert Burmeister où sont consignés des renseignements précieux sur l'activité du peintre. Le 6 juillet 1576, dit le registre du Conseil, « maître Humbert Marichet peintre » promet « de peindre les deux poilles [salles] du Conseil, les deux personnages ou figures en pierre sur les deux bornels [fontaines] et les trois portes des deux poilles » pour le prix total de 410 florins, un sac de froment, un sac de pois et 10 florins de vin [pourboire] à la femme du peintre. — L'année suivante, on lui paie 40 florins et l'on remet 10 florins à sa femme « pour la peinture des arches bancs du grand poille et la marque de treize auguettes [sceaux contre l'incendie] ». — Les fresques du « grand poille », devenu tribunal ont été partiellement retrouvées par l'archéologue Louis Bosset, alors syndic de Payerne, et furent restaurées ainsi que celles de la Justice de paix par Ernest Correvon. Elles racontent l'histoire de David et de Goliath. Ces scènes, disait le rapporteur, « sont admirablement groupées et dessinées ». — Voir encore A. BURMEISTER, *Payerne* (introd. d'Henri Perrochon, photos J. Thévoz), p. 43.

<sup>4</sup> Cf. TH. VAN MUYDEN (dans C. BRUN, *Schweiz. Künstler-Lexikon (SKL)*), t. II (1908), p. 325 (art. « Mareschet »). — Avant la décoration, l'on s'en prit aux œuvres vives. Une quittance que nous croyons inédite de la commune de Villette « au seigneur Ballif de Lausanne » nous apprend qu'elle reçut de lui, en 1572, 60 florins « pour les charrois et voitures de pierres... pour rebâtir le cœur [sic] de l'église de Lutry que LL. EE. ont réparé à leurs dépens » (Arch. comm. Cully, *Invent. des droicts... de la Paroisse de Villette* (1729), p. 73).

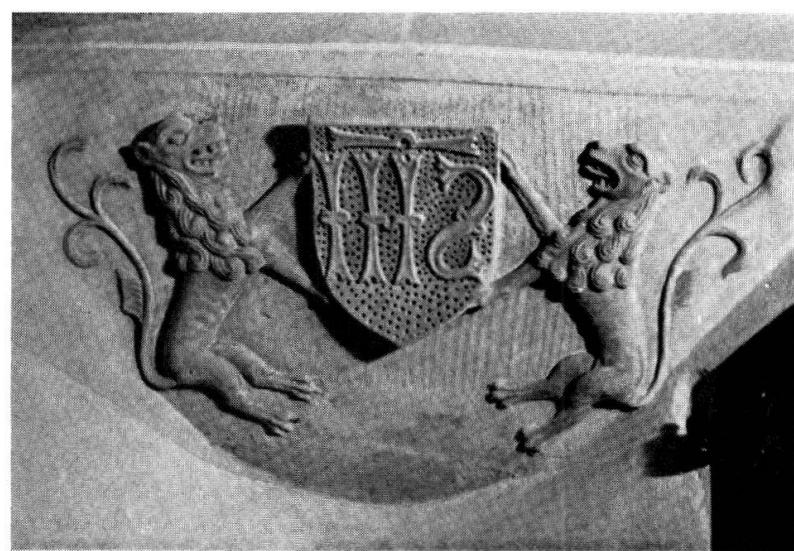
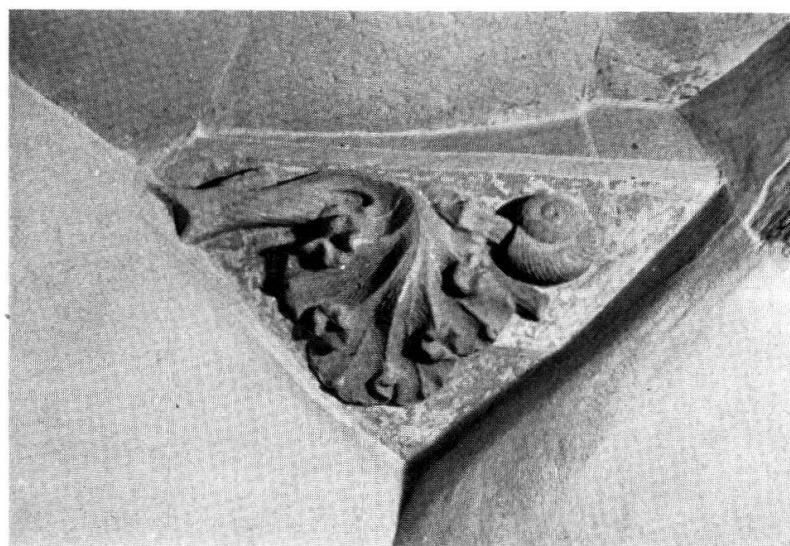


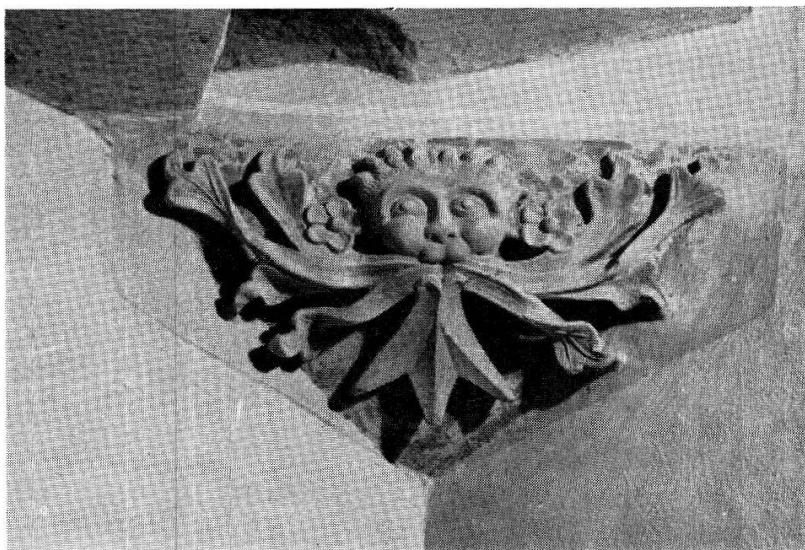
*Maison Sordet, à Cully*



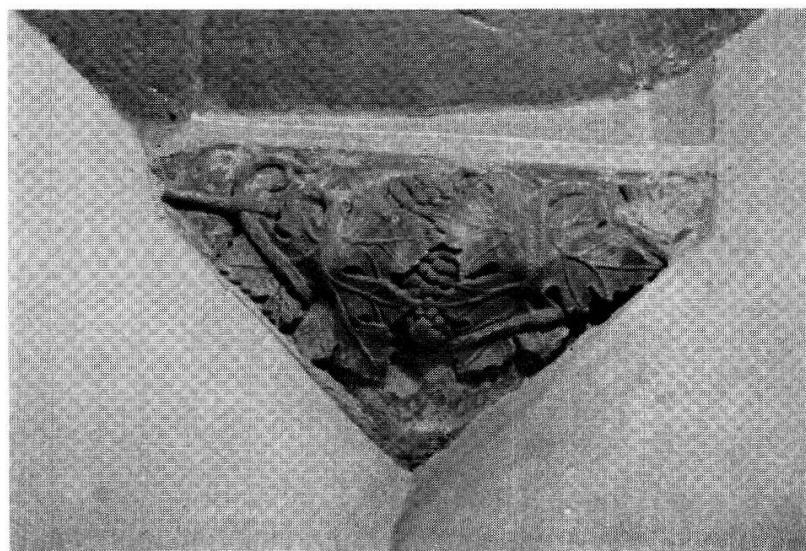


*Maison Sordet, à Cully*



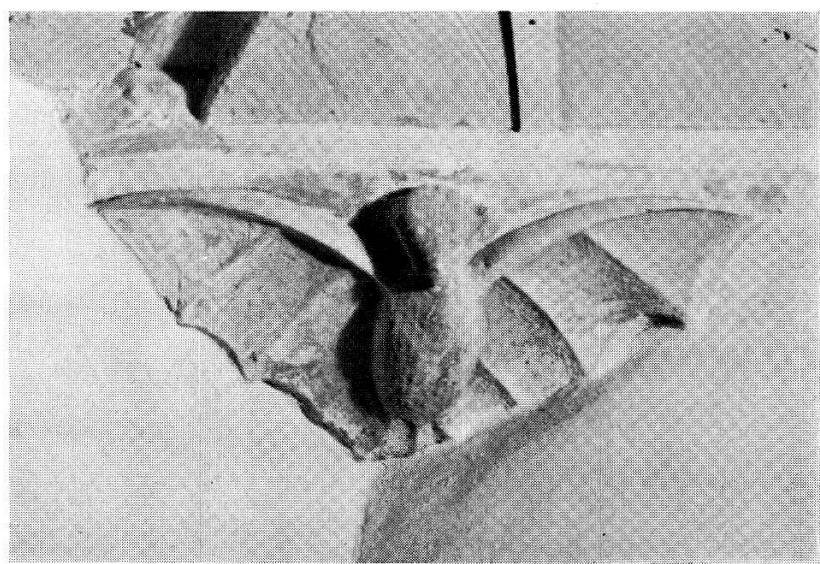
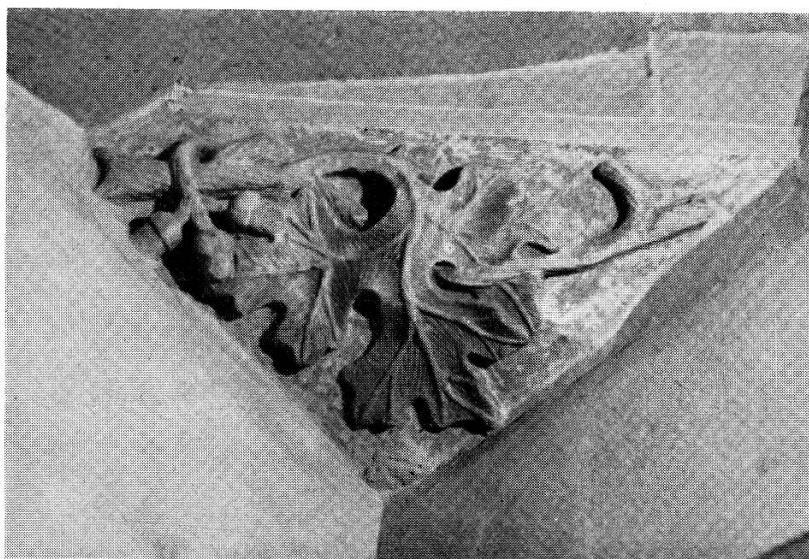


*Maison Sordet, à Cully*





*Maison Sordet, à Cully*



fond gris, parfaitement identiques<sup>1</sup>. C'en est assez pour établir avec certitude que Mareschet restaura la chapelle transformée en auditoire.

Faut-il chercher plus loin et supposer que deux peintres auraient collaboré au même édifice ? Nous ne le pensons pas et pour deux raisons. La première est que la chapelle était un petit ouvrage en comparaison des panneaux composés pour les travées de Lutry ; la seconde que Mareschet, capable d'une décoration compliquée, l'était aussi d'une composition figurée. Il avait acquis l'estime du public et s'était gagné des amis dévoués. Tel ce Jean du Mur, bourgeois de Lutry qui, le 2 novembre 1580, au nom de sa femme Guillauma Gilliard et conjointement à elle, reconnaissait devoir à son beau-frère « honneste Jehan Gilliard, bourgeois dud. Lustriez », une avance de 50 florins petit poids, sur la dot de son épouse. Et cet acte délicat, pour lequel les témoins avaient été soigneusement choisis, fut passé « en la présence de honnables personnes Humbert Marichet et Estienne Debelles, habitans à Lausanne, et honneste Pierre Gilliard, bourgeois et orphèvre dud. Lausanne »<sup>2</sup>. L'orfèvre était du métier, et Mareschet se vit bientôt employé à la cathédrale de Lausanne<sup>3</sup>, dont il eut à restaurer le narthex.

Sa situation s'améliorant, il put s'offrir en juin 1581 « ung petit bossaton de vin blanc », payable à la Saint-Michel<sup>4</sup>. Le

<sup>1</sup> Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre elles les photos de M. Vulliémin (DECLOGNY, fig. 24 et 73). — V. Bourgeois (*op. cit.*, f° XLVII) déclarait, à propos de Lutry : « Les deux tiers de ces peintures sont intactes et n'ont pas été retouchées lors de la restauration de 1893. » — D'autres analogies se présentent encore : les voussures des deux édifices sont bordées des mêmes rinceaux jaunes et rouges. « La décoration de la voûte de Cully s'apparente étrangement avec celle de l'église de Lutry exécutée par Humbert Mareschet », déclarait M. L. Bosset dans son rapport, (*R.H.V.*, 1945, p. 30 et deux illustrations).

<sup>2</sup> Minutes d'« Egrège Claude Decrevel », notaire à Lausanne (1574-1588), ACV, Dg 81 bis, f. 12. — Extrait obtenu grâce aux fiches onomastiques de feu l'archiviste Chatelain, aimablement communiquées par M. Louis Junod, archiviste d'Etat.

<sup>3</sup> Il se trouve, là aussi, une identité décisive. A Cully « les nervures portent sur les deux faces perpendiculaires, un ruban entrelacé, jaune, bordé de noir, avec centre également jaune » (V.-H. BOURGEOIS, f° XLVIII ; et note 1) : « Un ruban analogue se retrouve sur les voûtes du narthex de la cathédrale de Lausanne (*ibid.* f° XIX, n° 1). »

<sup>4</sup> Minutes du notaire lausannois H. Regnier Pivard qui les inaugura le 16 septembre 1577, avec le dessin de « ses cernes » (un pic-vert), accompagné de sa devise : « Laus Deo Amen ». — Son carnet de poche (ACV, Not. Dg 200/4, f. 30 v) contient ce qui suit : « 8<sup>e</sup> de juing 1581. Pierre Chappuys de Pulliez doit à sire Imbert Mareschet : assavoir ung petit bossaton de vin blanc, de l'envyron de 3 septiers, tant du plus que du moins, à cause de prest. Lesquelz luy promect poyer à la S<sup>t</sup> Michiel, sine lite. — Présentz George Billiard et Françoys Platre. »

Lavaux remplaçait le Pactole. D'ailleurs, à Lausanne, l'on fut si satisfait de ses services qu'il reçut gratuitement la bourgeoisie le 31 octobre 1581, à charge par lui de restaurer la salle de la Maison de Ville<sup>1</sup>. La réputation de Mareschet se confirma si bien que l'avoyer Jean de Watteville et le Conseil de Berne l'invitèrent en 1584 dans leur capitale afin de collaborer avec Andreas Stoss, « der maler von Lucens », à repeindre les fontaines monumentales et à restaurer les peintures des édifices publics<sup>2</sup>. En avril ou mai, Mareschet arrivait sur les lieux et fut aussitôt employé à la commande principale de sa carrière en Suisse : le cycle des Bannetts des XIII cantons, panneaux destinés à la salle du Grand Conseil<sup>3</sup>. Tandis que Stoss se chargeait de représenter les hauts faits de l'histoire suisse, tels que la Diète de Stans, Mareschet eut encore à composer pour un écoinçon, dans la Salle de la Bourgeoisie, un nouveau « Jugement de Salomon ». Lorsqu'il l'eut achevé en 1585, le Conseil le gratifia d'un repos mérité aux bains de Baden, le même été.

Disons-le franchement, le tableau de Berne n'est en rien semblable à la composition murale de Cully, tellement que, de prime abord, le doute vient à l'esprit. Doute salutaire qui résulte de la technique, puis de la conception du sujet. L'on sait combien la fresque constraint l'artiste à simplifier les moyens d'exécution, afin d'éviter les reprises sur le mortier frais. Il en résulte une limitation des masses tout à l'avantage du talent de Mareschet. Car malgré les blessures que lui infligèrent les temps, la composition de Cully est empreinte d'une singulière majesté.

Le panneau bernois, peint à l'huile, permettait en revanche toutes les souplesses, au goût du jour. Un Salomon rajeuni et

---

<sup>1</sup> Ces peintures et dictons de la salle de la Maison de la Palud (signalés dans SKL) n'ont pas subsisté, ce qui ne signifie pas que « ce travail ne fut pas exécuté » (cf. A. DECOLLOGNY, p. 64 n.). Au lieu de « Hou » qui n'existe pas, rappelons que Hon, d'où Mareschet tirait son origine, appartient au département du Nord, à quatre kilomètres de Bavay, et comptait moins de 800 habitants au début de notre siècle.

<sup>2</sup> Cf. H. TÜRLER, SKL, t. III, p. 265 (art. « Stoss »). Le 3 avril 1584, le Conseil de Berne décidait de faire appel à Stoss, « der maler von Lucens », dont il venait de restaurer le château.

<sup>3</sup> Cf. PAUL HOFER, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern*, t. III (1947), p. 183-187 ; sur le Jugement de Salomon, sujet répandu en abondance à cette époque, voir p. 186 et photo p. 147. M. Michael Stettler, directeur du Musée historique de Berne qui conserve les panneaux de Mareschet, a bien voulu nous procurer les photographies nécessaires aux comparaisons. Nous l'en remercions ainsi que son collabrateur M. P. Nizon.

imberbe prend une pose dégagée et son trône s'élève devant une tenture où se découvre en perspective une ville et un paysage. Voilà pour les différences qui ne viennent nullement au détriment des ressemblances, apparentes dans l'ornementation Renaissance du siège royal et surtout dans l'attitude de la mère éplorée qui, à genoux, crie grâce pour son enfant. Elle suffirait à prouver l'identité du peintre si l'on devait la mettre en doute.

Du reste, un complément nous arrive de Payerne où une comparaison de fresque à fresque devient possible. La salle de la Justice de paix, nous l'avons dit, comporte, peinte sur la muraille, une série de scènes (quatre par côté, et une grande composition qui devait surmonter la tribune) dont les personnages, par leur groupement et leur figuration, ont avec le « Jugement » de Cully des analogies frappantes<sup>1</sup>. Bien plus, le roi David, sur son trône surélevé, y présente, tant par les traits que par l'attitude désinvolte, une évidente parenté avec le jeune Salomon de Berne. Ainsi s'opère la liaison entre les ouvrages de Mareschet, sans faire intervenir cet autre « Jugement de Salomon », panneau de frise qui orne encore la grande salle du Tribunal de Payerne, et dont l'attribution doit demeurer, pour l'instant, réservée<sup>2</sup>.

Quant à la date précise où le « Jugement » de Cully fut terminé, l'on affirmera seulement qu'elle est en corrélation immédiate avec les travaux de Lutry. Mais avant ou après ? La réponse serait prématurée. En attendant une trouvaille éventuelle, il est permis de donner un avis provisoire<sup>3</sup>. Dans l'été 1577, l'on était en lutte ouverte à propos de la justice, c'est-à-dire le tribunal ; le dimanche 14 juillet, deux délégués « des nobles et bourgeoys de la ville de Lustriez » se présentaient devant le « Conseil communier »

<sup>1</sup> Notre examen eût été fort difficile sans le secours de M. le professeur Henri Perrochon qui nous procura les photographies de Payerne et les accompagna d'observations faites sur les lieux : « La parenté des fresques de Cully et celles de Payerne (David sur son trône) est frappante », nous dit-il.

<sup>2</sup> Bien qu'à peu près contemporaine, cette présentation, moins pathétique que les précédentes, mérite une étude spéciale. Malgré les dissemblances, nombre d'éléments rappellent Mareschet, en particulier la plaignante au pied du trône, et le paysage, analogue à celui de l'écoinçon bernois.

<sup>3</sup> Le *Mémorial communier* de Cully, que nous avons parcouru de 1577 à 1580, est muet sur le propos ; d'autre part, l'archiviste cantonal Aymon de Crousaz qui procéda en 1867 à la collation générale des fonds de Cully dont proviennent les éléments de son article du *D.H.V.* (édité par Martignier) n'a nulle part rencontré Mareschet. Les procès-verbaux de la Lieutenance judiciaire eussent été vraisemblablement plus loquaces, mais ils ne se retrouvent ni à Cully ni à Lausanne.

de Cully et lui exposaient ce qui suit. Ayant appris qu'il avait obtenu de Berne une « journée » (c'est-à-dire une conférence), parce que « Monsieur le Mayor » entendait rétablir à Lutry le tribunal transféré à Cully, ils demandaient que l'on s'en déportât pour éviter tout dommage. C'était montrer le bout de l'oreille ; les intérêts privés entraient en cause. Aussi la réponse fut-elle sèche à souhait : « On les prie laisser la justice là où elle est imposée » et pour l'instant l'on n'a rien « affayre » avec les gens de Lutry<sup>1</sup>.

De fait, une délégation composée du banneret de Cully et de deux députés se mit en route et reçut audience de LL. EE. Le dimanche 28 juillet, elle était en mesure de déposer son rapport. L'accueil avait été favorable. Toutefois le Petit Conseil de Berne estimait que mieux valait remettre la cause au moment des vendanges<sup>2</sup>. L'hésitation des Souverains Seigneurs s'explique aisément. Claude, dernier mayor de Lutry, coseigneur de Gollion et Mauraz, l'un des soutiens les plus convaincus du régime, était un personnage. Même, il n'avait pas hésité à traduire son nom et s'intitulait *Junker*, à l'égal d'un avoyer, ainsi qu'en témoigne un

<sup>1</sup> Cette grave contention, ignorée aujourd'hui, nous paraît mériter la reproduction intégrale des extraits suivants (*Mémorial du Conseil communier de Cully* ; Arch. comm. Cully, Reg. I B 8, f° 37) : Dimanche 14 juillet 1577. — « Discretz Anthoine Marssenaz et Claude Marguerat, comme commys et charge ayantz des nobles et bourgeoys de la ville de Lustriez, ont exposé que leur soit venus à notice que ceulx de la presente perroisse [Cully] ayant journée à Berne, instant mons<sup>r</sup> le mayor, causant la justice qu'il pretend oster affin la remettre à Lustriez, et d'auttant que, ancienne-ment, la justice a esté tenue aud. Lustriez jusques despuyss certain temps en ça, que leur redonde et revient à perte, prient nonobstant l'arrest et pronunciation faicte dernièrement entre les deux perroisses avec le sgr mayor de ne leur voulloir donner aulcunes fasceries et laisser parvenir la justice là où elle esté tenue anciennement. — A esté sus ce arresté leur dire qu'on ne le[ur] donne aulcune fascherie et qu'on les prie laisser la justice là où elle est imposée, à force des lettres et seaulx que nous en avons ; n'entendant d'avoir aulcung affayre à present avecq lesd. de Lustriez. »

<sup>2</sup> *Mémorial*, dimanche 28 juillet (même folio) : « Mons<sup>r</sup> le banneret noble Anthoine Chalon, egrave Anthoine Richard, Claude de Place ont refferuz leur charge d'estre allé à Berne en la journée contre le sgr mayor Lustriez, tant occasion de la justice qu'il nous pretend oster que aussi touchant le Concistoire de dessus le mont [c'est-à-dire Forel], allant en l'eglise Savignier... Or est que, estant aud<sup>t</sup> Berne et ayant donné à entendre à Messrs leurs droict de part à part, monsgr l'advoyer les mandat quères par Anth. Marssens... Advisé de remettre, pour plusieurs choses, leurs dicts differens jusque ein vendanges... Et que cela seroit à l'ordre de Monsgr l'advoyer Steyguer, Monsgr le boursier Manuel et Monsgr Pierre de Watteville. Toutesfois, nonobstant ce, il[s] desiroyent de suivre, declairant aud<sup>t</sup> sgr avoyer que led<sup>r</sup> Mayor leur avoit de son fait mettre de grandes coustanges, occasion dudit faict, pour estre desja venus à Berne deux ou troys foys, voulloyent ainsi. Et après tele [= telle] continuation, il[s] entendirent comme cela ce faisoit à la sollicitation de ceulx de Lustriez et que s'il[s] estoient condamné, qu'il[s] acceptassent la pronun- ciation, et que plustost il[s] suyvissent devant les sgrs des Soixante, et que ce faict y yroit bien pour nous. »

vitrail à ses armes, datant de 1560 et portant ces mots : « J. Glado von Lüstrach ». Si bien que LL. EE. n'osèrent toucher à ses prérogatives dynastiques et attendirent son décès, survenu en 1598 seulement, pour remplacer l'antique mayorie en deux châtellenies distinctes : Lutry et Villette (comprenant Cully)<sup>1</sup>. Les Cullierans étaient néanmoins décidés à se défendre avec bec et ongles : si le prononcé n'était pas en leur faveur, déclara l'assistance du 28 juillet 1577, on porterait le litige « devant les seigneurs des Soixante, et que ce faict yroit bien pour nous ». L'avoyer et son Conseil n'en avaient nulle envie ; la cause était donc entendue, car on n'en parla plus.

De ce différend, peut-on tirer un indice à propos de la fresque de Mareschet ? Certes le tribunal dit du Lieutenant se maintenait à Cully, mais en dépit des menus profits qu'il en résultait, les finances communales étaient maigres, preuve en soit cet exemple, enregistré le 12 décembre de l'année suivante, 1578 : « A esté arresté que le gouverneur doibge poyer les fenestres de verreyre qu'on a faict en la maison où le diacre demeure. Et Guillaume Forel a promys les desduyre sus le sallayre de la maison où il faict residence<sup>2</sup>. »

Si l'on en était à lésiner pour le domicile d'un ministre du Saint Evangile, combien plus devait-on l'être pour le luxe d'une peinture à la fresque ! En revanche, la victoire obtenue sur la mayorie de Lutry valait la dépense. L'aménagement triomphal de la salle d'audience devenait le symbole d'une conquête définitive. De sorte que nous serions enclins à repousser la commande aux années 1579 à 1580, plutôt qu'après le séjour de Mareschet à Berne.

<sup>1</sup> Cf. D.H.V., 1867, p. 581, art. « Lutry » par MARTIGNIER ; GALBREATH, p. 437 et fig. 1388, art. « Mayor de Lutry ». — La fonction héréditaire s'était assimilée au nom de famille qui pourtant n'en portait pas d'autre que Lutry. Quant au titre de « Jonquer », il avait passé dans l'usage vaudois et l'on trouve, par exemple, « le Jonquer Claude Maillardoz » de Grandvaux, élu le 15 mai 1584 à Cully avec No. Pierre Sordet et d'autres pour souhaiter la bienvenue à d'illustres personnalités (*Généal. de la fam. Dumur* (1777), communication de M. Albert Sordet).

<sup>2</sup> Arch. comm. Cully, *Mémorial* du 26 nov. 1578 au 8 nov. 1579, 2<sup>e</sup> cahier, fo 42 (12 déc. 1578). — La paroisse est encore si démunie que, le 22 février 1573, « Egrège Jean Dumur, lieutenant et Bourgeois de Cully », léguait à l'église « sept gobelets d'argent » pour en faire « des tasses pour le service et célébration de la sainte Cène » (*Invent. des titres*, p. 31). — D'ailleurs les temps étaient durs. Le 3 juin 1575, le Conseil délibère « de chasser les loups qui faisoyent beaucoup de dommage » (*ibid.*, I B 6, fo 25).

De retour au Pays de Vaud, l'on aperçoit « Honnête Humbert Mareschet, bourgeois de Lausanne », chez le notaire Nicolas Viret qui, par trois fois, le prie d'assister en qualité de témoin aux actes qu'il rédige en 1592 et 1593 ; c'est dire que son logis est proche, mais aussi qu'il se fait vieux et ne peint plus guère<sup>1</sup>. Du moins quittera-t-il ce monde sans avoir d'angoisse pour le sort de sa compagne. Laborieuse, habile à manier un pinceau subalterne, elle avait ajouté ses deniers aux honoraires du maître et lui survécut. Le 27 février 1595, « Honorable Isabeau Poupard, veuve d'Honorable Humbert Mareschet, bourgeois et peintre de Lausanne », était en mesure d'opérer un placement favorable et d'acquérir de « Claude Trepey, de Pully, un morsel de vigne et oche, contenant environ trois ouvriers, sis rière Pully, lieudit en Lalex, pour le prix de 200 florins, sous garantie de réachept »<sup>2</sup>. En ce faisant, elle exauçait peut-être un vœu formé naguère par son mari qui s'était attaché à la contrée et savait goûter ses produits.

Ainsi, au terme de sa carrière vers 1593 ou 1594, s'achève notre exploration, avec le privilège d'y rencontrer encore la femme d'élite qui partagea ses tribulations et ses lauriers. Son talent, injustement tombé dans l'oubli, avait été prisé par Leurs Excellences et par les Vaudois qui, de plus, rendirent aux exilés une patrie. En dépit de nos lacunes, la découverte est consolante, puisque se trouvent maintenant précisés tout ensemble l'emplacement de l'hôpital, l'origine de la chapelle, la fresque du tribunal, son époque et son peintre dont Cully a quelque raison d'être fier.

<sup>1</sup> On ne le dérangeait cependant pas pour des bagatelles ; les contractants sont des notables qui désiraient avoir des témoins de condition et de toute confiance. Le 3 janvier 1592, « Honn. Humbert Mareschet, Benoict Canel et Laurent Mechodz, bourgeois dud. Lausanne » contresignent donc l'*« assignal »* (contrat de mariage) où Laurent Billiard, bourgeois de Lausanne, reconnaissait avoir reçu de sa femme Marguerite Devinez la somme de 550 flor. pp. et une hypothèque sur la maison et four sis « en la bandière de la Cité » près du château de Menthon et « la maison de noz souverains Seigneurs et princes de Berne » (A.C.V., Lausanne Dg 277 (Viret), f. 155 v - 156 v). — Le lendemain, 4 janvier, « Honn. Humbert Mareschet et Jaques-Jan Denges » témoignaient d'un achat de biens à Sainte-Croix « acquis par spectable Jehan Le Merle, ministre de la parole de Dieu à Lausanne » (*ibid.*, f. 142). — Enfin le 8 mai 1592, « Honn. Humbert Mareschet, Françoys de La Vigne et Claude Billiard, tous bourgeois de Lausanne », assistaient au testament de dame « Pernette Barbaz, relicte de feuz Jehan Amoudruz, du Mont sur Lausanne » (*ibid.*, ff. 145-146).

<sup>2</sup> Minutes Jaques Pignarre (A.C.V., Not. Lausanne, Dg 198, vol. II, ff. 201-203. — Les témoins étaient ici « honnête Estienne Roland, citoyen de Lausanne, et Amey Lauson, de Pulliez ».

Un dernier mot est cependant nécessaire. Comme toutes les excursions, la nôtre est limitée, dans le temps et dans l'espace. Nous n'avons rien dit de ce que fut Cully jadis, mais de ce qu'il est encore, nous limitant même aux plus anciens quartiers. C'est dire que les demeures du rivage et de la banlieue attendent de nouveaux chercheurs pour livrer leurs secrets afin d'enrichir Cully d'un patrimoine inespéré. Que l'on ne nous accuse donc pas d'oublier le sobre obélisque — il parle de lui-même — élevé il y a plus d'un siècle à la mémoire du major, le précurseur enfin réhabilité<sup>1</sup>. Ou encore d'avoir négligé les demeures qui à l'est ou à l'ouest montent la garde, telle la « Maison jaune » où vécut au XVIII<sup>e</sup> siècle Louis baron de Büren, dernier bailli de Lausanne et que son descendant a récemment léguée à la ville de Cully. C'était alors la campagne. Et nous envions ceux qui y porteront leur curiosité avec autant de plaisir que nous avons ressenti nous-mêmes au long de notre flânerie.

HENRI NAEF.

---

<sup>1</sup> L'obélisque, élevé par souscription à l'aide d'un entrepreneur et d'ouvriers qui travaillèrent gratis, recèle dans un coffret de fer les interrogatoires de Daniel Davel (JUSTE OLIVIER, *Le Major Davel*, éd. Mermod 1959, p. 173 et 234 n. 109).